

Livres de la consommation et du produit des animaux.—Chaque espèce de bétail doit avoir un cahier particulier, dont les pages sont divisées par autant de lignes verticales qu'il existe d'objets de nature différente, produits et consommés. Le fumier se compte par brouettes d'un poids déterminé; le lait par pinte; le travail, par heures. Ce dernier article peut être omis ici, parce qu'il trouve sa place au cahier des travaux. En voici un exemple :

VACHES.

DATES	FOIN	RACINES	GRAINS	LAIT	FUMIER
Janvier	Livres	Livres	Livres	Pintes	Brouettes
1er	150	200	15	100	10

Les inscriptions relatives au bétail obligent à tout mesurer. La mise en bottes rend l'opération facile pour les fourrages. Si les foin ne sont pas liés, il faut au moment même de la récolte, déterminer, par des pesées partielles, le poids de chaque voiture; puis, marquer, sur le *livre de magasin* le lieu de dépôt. On connaîtra ainsi la valeur des différents lots dont se compose la provision. Lorsqu'on prend à un seul tas pour plusieurs espèces de bétail, on pèse, pendant un jour, la ration de chacun, et l'on se rapporte à cette donnée pour la consommation du tas entier.

Livre des travaux.—Les pages de ce cahier présentent, pour chaque genre de travailleurs, bœufs, chevaux, domestiques, ouvriers payés à différents prix; une colonne verticale où l'on inscrit les heures de travail. Dans une colonne plus étendue, on spécifie la nature de l'ouvrage et le numéro de la pièce ou champ de terre à laquelle le travail a été appliqué.

On pourra se guider sur le modèle suivant :

DATE	Nature du travail	Chevaux	Charretiers	Ouvriers	Filles de journée
Mai					
15	Labour... pièce No. 1	2	2	"	"
	Fossé.... pièce No. 2			3	"
	Sarclage... pièce No. 3				4

Livre de compte d'employés.—Sur ce cahier, chaque employé a son compte, en tête duquel sont marquées les conventions passées avec lui. Au-dessous se trouvent 2 colonnes. Dans l'une sont inscrits les jours de travail ou les ouvrages faits à la tâche; sur l'autre, on marque les paiements.

Livre du charron et du forgeron.—Sur ces cahiers, qui doivent être d'un très-petit-format, le père de famille marque l'objet ou la réparation qu'il demande. Le fournisseur, auquel le cahier est envoyé, écrit en regard le prix exigé pour l'article en question. Par ce moyen, le cultivateur discute la dépense, s'il le

juge à propos; chose impossible sur les comptes fournis par les fournisseurs, une fois l'année. Cette manière de tenir les comptes empêche que les domestiques ou engagés achètent ou fassent faire des réparations sans que le maître en ait connaissance.

Livre du battage des grains.—Chaque espèce de gerbes a sa page divisée en deux colonnes. Dans celle de gauche, on inscrit le nombre de gerbes avec leur provenance; dans celle de droite, les quantités de grain et de pailles produits par chaque battage.

Livre de laiterie.—Ce cahier est divisé en deux colonnes. A celle de gauche, on marque le lait qui entre à la laiterie et que l'on envoie à la fromagerie; à celle de droite, la quantité de beurre, de fromage et de résidus obtenus et l'emploi de chacun de ces produits.

Livre de ménage.—Tout ce qui est consommé par le ménage est inscrit sur ce cahier, dont chaque page peut être divisée en autant de colonnes verticales qu'il se trouve d'objets différents.

Livre des engrais.—Ici, chaque genre d'engrais et d'amendement a son compte. Dans la colonne gauche, on marque les achats et les confections de substances fertilisantes; dans la colonne droite, l'application de ces substances aux pièces de terre en indiquant le numéro.

Livres des débiteurs et des créditeurs.—Sur l'un de ces cahiers, chaque débiteur de l'exploitation a son compte divisé en deux colonnes. A celle de gauche, on inscrit la dette; à celle de droite, le remboursement. Sur le cahier des créditeurs, on ouvre de même à chaque créancier un compte à deux colonnes. La créance est inscrite à celle de droite, et le paiement à l'autre.

Livre supplémentaire.—On marque ici ce qui n'a pas trouvé place sur les cahiers précédents.

Lorsque les registres sont rayés d'avance, l'inscription journalière exige un quart d'heure au plus. Afin d'éviter toute négligence provoquée par la fatigue ou le sommeil le soir, il convient de faire ce travail, non pas le soir, mais à midi, immédiatement avant ou après le dîner; mais il faut en faire une règle habituelle. Alors, tout le monde se trouvant réuni, on a de suite les renseignements nécessaires. Chaque dimanche, on consacre une heure au relevé des articles inscrits pendant la semaine, et le premier dimanche de chaque mois, on fait le relevé du mois entier.

De plus, on établit à la fin de l'année l'inventaire de ce qu'on possède, y compris les avances faites aux cultures. Dans un article à déduire de l'actif, on inscrit les dettes; et, pour simplifier ce dernier compte, on règle auparavant ce que l'on doit au marchand, au forgeron, au charron, aux domestiques et aux ouvriers à notre service.

En possession de renseignements obtenus ainsi, il est impossible de ne pas apercevoir le résultat de ses opérations.

Le taux auquel chaque objet est évalué doit être conforme aux prix courants. Lorsqu'un produit n'a pas de valeur commerciale, on l'assimile à un objet vénal du même genre; on évalue, par exemple, les navets, les carottes, etc., d'après leurs facultés nutritives, comparées à celles du foin. Si l'on manque de points de comparaison, plutôt que de faire des évaluations fausses, on porte l'objet à son prix de revient, indiqué par le compte même.